



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens alloués à la politique d'éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 4780

Texte de la question

MOYENS ALLOUÉS À LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon. Nous recevons actuellement les dotations horaires globales (DHG) des établissements scolaires pour l'année prochaine. Dans l'éducation prioritaire du second degré, la colère est forte. Les pertes d'heures, sans lien cohérent avec la démographie...

Un député du groupe LR . Elle a raison !

Mme Elsa Faucillon. ...sont vécues comme un abandon et un mépris supplémentaires, a fortiori après deux années de crise. La perte d'heures, d'année en année, a des effets concrets sur les dispositifs d'accompagnement des élèves, qu'il s'agisse des ateliers personnalisés, des dispositifs de soutien scolaire ou de la coanimation dans des matières fondamentales. Dans les établissements, elle se traduit par une augmentation du nombre d'élèves par classe et par une baisse du nombre d'heures en demi-groupes. Les professeurs doivent faire des économies de bouts de chandelle. Les moyens en plus pour ceux qui ont moins ne sont pas un privilège ni un caprice, monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils sont déterminants pour l'avenir de nos enfants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.)*

Au collège Marguerite-Duras de Colombes, les classes à faible effectif ont permis de faire bondir le taux de réussite au brevet. Pourtant, on enlève une part de sa DHG à l'établissement. Comment tenir la promesse d'égalité quand à Villeneuve-la-Garenne – où le taux de pauvreté s'élève à 25 % – le lycée enregistre cent heures de DHG en moins. L'économie prioritaire, ce n'est pas un projet pour nos enfants ! Bientôt, plus rien ne distinguera les établissements en REP+ – réseau d'éducation prioritaire renforcé – des autres.

Si votre seule réponse, monsieur le ministre, c'est le dédoublement des classes en premier degré, comme justifiez-vous la fermeture de classes en milieu rural et l'augmentation des effectifs des autres classes un peu partout dans le pays ? (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR et SOC.)

Un député du groupe LaREM . C'est faux !

Mme Elsa Faucillon. Que répondez-vous aux collégiens qui n'ont pas bénéficié de ces dédoublements ? Ils n'ont nullement à en payer le prix ! Tout cela n'a rien d'étonnant, malheureusement, puisque vous avez repris le travail de suppression de postes entrepris déjà entre 2007 et 2012. Allez-vous expliquer aux parents d'élèves et aux personnels de l'éducation prioritaire qu'ils se trompent ? Avez-vous décidé qu'il en était fini de l'éducation prioritaire, donc de la promesse d'égalité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les chiffres sont têtus et je vais vous les donner. Sachez d'abord qu'il n'y a jamais eu d'augmentation budgétaire aussi importante pour l'éducation nationale que durant ce quinquennat – beaucoup plus forte que durant le précédent, et encore plus que durant celui d'avant. Vous n'aimez pas l'entendre, mais c'est la vérité. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Deuxième élément : oui, ce que nous avons fait pour l'école primaire est très important ! C'est la première fois qu'une vraie politique d'éducation prioritaire y est menée, et vous ne nous en ferez pas rougir ! 350 000 enfants en bénéficient chaque année.

M. Pierre Cordier. On ferme des classes partout !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Enfin, l'augmentation budgétaire de 13 % sur la durée du quinquennat a vocation, bien sûr, à être d'abord consacrée à l'éducation prioritaire.

M. Pierre Cordier. Cela existait déjà avant ! Ce n'est pas vous qui avez inventé l'éducation prioritaire !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Il n'y a pas de diminution relative de ses moyens, il y a tout simplement une prise en compte de données démographiques. Dans le département des Hauts-de-Seine, que vous avez cité et dont vous êtes l'élue, on compte vingt-trois créations de postes pour les lycées. Elles tiennent compte, c'est vrai, d'une augmentation des effectifs de 449 élèves. Au total, la croissance du nombre de postes est donc assez équitable. La marge des établissements tient compte de l'indice de positionnement social (IPS) ; c'est notamment le cas pour les vingt établissements de votre département qui se trouvent en REP.

Au total, l'éducation prioritaire concerne 19 % des effectifs de votre département et représente 23 % de la dotation. Les établissements d'éducation prioritaire y bénéficient aussi, à hauteur de 42 %, de l'opération « Devoirs faits » – une autre opération d'éducation prioritaire très importante à l'échelle du quinquennat. Ne dites pas que le collège a été délaissé : un tiers des collégiens de France bénéficient de ce dispositif. Dans les Hauts-de-Seine, l'éducation prioritaire c'est encore 32 % des postes de conseiller principal d'éducation (CPE) et 36 % des postes d'assistants d'éducation. S'agissant du lycée Michel-Ange de Villeneuve-la-Garenne, que vous avez cité, nous avons fixé la DHG de telle sorte que les effectifs soient de vingt-six élèves par classe.

Il ne faut pas présenter l'éducation prioritaire comme étant sacrifiée, madame Faucillon. Certains députés ont fait semblant de croire que des collèges allaient sortir des réseaux d'éducation prioritaire : ce n'est pas exact ! Nous avons une politique en faveur de l'éducation prioritaire, qui se voit dans notre budget. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4780

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2022](#)